



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CHER

Bourges, le 17 avril 2013

**CONFÉRENCE DE PRESSE  
MERCREDI 17 AVRIL 2013 A 15 H 30**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT  
DU FESTIVAL DU PRINTEMPS DE BOURGES 2013**

Fiche n° 1 : Le dispositif de sécurisation et d'ordre public en zone police (DDSP) et en zone gendarmerie (GGD)

Fiche n° 2 : Le dispositif de secours à personnes (SDIS)

Fiche n° 3 : Le dispositif de prévention et d'hébergement (DDCSPP/DDT)

Fiche n° 4 : Le dispositif de police et de contrôle pour la protection des festivaliers (Cabinet/DRLP/DDCSPP/Douanes)

\*

\*

\*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CHER

## Fiche n° 1 : Le dispositif de sécurisation et d'ordre public

### EN ZONE POLICE

**Service responsable ou coordinateur** : La Direction Départementale de la Sécurité Publique

Le service d'ordre mis en place à l'occasion de la 37ème édition du festival «**le Printemps de Bourges**» aura lieu du **mardi 23 avril au dimanche 28 avril 2013 inclus**. Il sera précédé et suivi d'un service de pré et post sécurisation.

Durant ce festival, les effectifs de la circonscription de sécurité publique de Bourges seront renforcés, chaque jour, par une unité de forces mobiles pour couvrir la période comprise entre la fin d'après-midi et le lendemain matin.

#### **I) Les missions**

Les missions des effectifs sont de police générale - ordre public et protection des personnes et des biens.

Une attention particulière sera portée dans les domaines suivants :

- ↺ **ivresse publique et manifeste,**
- ↺ **les jets et dépôts de détritrus,**
- ↺ **infractions à la législation sur les stupéfiants,**
- ↺ **infractions à la législation sur les armes,**
- ↺ **infractions à la législation sur les chiens dangereux,**
- ↺ **vente de marchandise sans autorisation** – notamment en ce qui concerne les boissons alcoolisées.

L'objectif est d'assurer une occupation maximale de la voie publique. Des patrouilles portées de 3 à 4 fonctionnaires seront constituées.

#### **II) Les secteurs principalement surveillés**

La sécurité du site du festival (rives d'Auron, palais d'Auron, W) est pour l'essentiel de la responsabilité de l'organisateur du Printemps de Bourges, faisant appel à une société spécialisée.

Les missions des forces de l'ordre se concentrent elles sur le centre-ville, et en particulier le périmètre des bars participant à l'opération « le Printemps dans la ville », la gare routière du Prado, la gare SNCF et la Trouée Verte, sans préjudice des autres secteurs de la ville.

#### **III) Les moyens**

Au total, les moyens réunis compteront **40 fonctionnaires de sécurité publique** et **80 fonctionnaires de la Compagnie Républicaine de Sécurité de Sancerre** qui a une parfaite connaissance de la ville de Bourges.

La DDSP fera notamment appel aux effectifs de :

- la Formation Motorisée Départementale (FMD -motards) pour la répression des infractions au code de la route, notamment en ce qui concerne la conduite de véhicules sous l'empire d'un état alcoolique ;
- la Brigade Anti-Criminalité (BAC) tant de jour que de nuit pour l'interception des flagrants délits ;
- l'Unité Canine Légère (UCL) présente également des fins d'après-midi à la nuit profonde, tant pour la recherche de stupéfiants que pour le renfort de patrouilles ;
- du Groupe de Sécurité Proximité (GSP) tous les après-midi et jusqu'à la fin de nuit.

La **Brigade Équestre (4 cavaliers)** viendra compléter ces effectifs les nuits du vendredi 26 au samedi 27 et du samedi 27 au dimanche 28 avril. Son périmètre d'intervention s'étendra du centre ville aux zones vertes (parcs, trouée verte, ...).

De même, l'**hélicoptère de la gendarmerie nationale**, mis à disposition de la DDSP, survolera les vendredi 26 et samedi 27 avril la circonscription de sécurité publique de Bourges.

## EN ZONE GENDARMERIE

**Service responsable ou coordinateur** : Le Groupement de Gendarmerie du Cher et plus particulièrement l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR)

### I) **Les missions**

Le groupement de gendarmerie départementale continuera d'assurer ses missions liées à l'ordre public et à la protection des personnes et des biens dans sa zone de compétence mais renforcera ses effectifs dans la **lutte contre l'insécurité routière notamment pendant la période du festival**.

### II) **Les secteurs principalement surveillés**

L'ensemble du département du CHER (hors zone de circonscription de sécurité publique) et notamment **les principaux axes routiers et autoroutiers permettant d'accéder à la ville de Bourges**.

### III) **Les moyens**

Les effectifs de l'EDSR seront renforcés par 15 motards de l'Unité Motocycliste Zonale (UMZ) du 23 au 28 avril 2013 inclus.

Des actions coordonnées sécurité routière ESDR/UMZ/Police, sous l'autorité du commandant de groupement de gendarmerie départementale, seront organisées pendant cette période. Les horaires d'emploi seront adaptés aux horaires des spectacles.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CHER

## Fiche n° 2 : Le dispositif de secours à personnes

**Service responsable ou coordinateur** : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

### I) Les missions

- Assurer les missions conventionnées avec l'organisateur sur l'emprise du festival
  - ↗ Secours à personne (Dispositif Prévisionnel de Secours de moyenne envergure)
  - ↗ Lutte contre l'incendie sur le W
- Assurer l'ensemble des missions courantes du SDIS en prenant en compte entre autre :
  - ↗ L'augmentation de la population de l'agglomération
  - ↗ L'accroissement de l'activité secours à personne
  - ↗ Les hébergements sommaires

### II) Les secteurs principalement surveillés

Un dispositif dédié mis en place chaque jour du début d'après midi jusqu'à la fin des spectacles intervient sur les secteurs suivants :

- Ronds points place 8 mai place André Malraux
- Ensemble de la place Séraucourt
- Allées du festival, scènes ouvertes et locaux ouverts aux professionnels (pavillon d'Auron, Carré d'Auron, Auberge de jeunesse, Magic Mirror...)
- Dans les salles de spectacles ouvertes au public (auditorium, le 22, W, Palais d'Auron).

### III) Les moyens

Au plus fort du dispositif, les moyens réunis sur site (dans le cadre d'une convention avec l'organisateur) compteront 26 sapeurs pompiers dont 2 médecins et 4 infirmiers.

Le dispositif se compose des moyens suivants :

- Un poste de commandement : 1 cadre + 1 à 2 opérateurs, coordonne l'action de l'ensemble des moyens sur place, en relation directe avec le CODIS
- Un poste de secours : 1 infirmier, place Miles Davis, assure les premiers soins, le conseil médical et sollicite éventuellement une évacuation.
- 1 à 2 équipes volantes de 3 sapeurs pompiers (dont une équipe avec un infirmier) arpentent les allées et sont mobilisables soit par appel verbal soit suite à une demande de secours adressée au 18.
- Un binôme et un infirmier au Palais d'Auron qui participe au dispositif Secours à Personnes (SAP) de cette salle et à la tenue du poste médical.
- Au W : 7 à 11 sapeurs pompiers dont 1 médecin. Assurant pour certains les missions de secours à personne (ramassage / brancardage, tenue du poste médicale...) pour les autres des missions de protection incendie avec un engin pompe.

En dehors de ce dispositif dédié sur le site du printemps de Bourges, les chefs de centres de secours s'assurent d'une capacité de mobilisation de leurs personnels sapeurs pompiers volontaires.

## **La sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP)**

**Service responsable ou coordinateur** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

### **I) Les missions**

- Assurer la conformité du dispositif ERP aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur

### **II) Les secteurs principalement surveillés**

- Des ERP
  - Le Théâtre Jacques Cœur
  - L'Auditorium
  - Le Palais d'Auron
- Des ERP utilisés de manière exceptionnelle
  - Les salons de la mairie
  - La cathédrale
- Des Chapiteaux et des tentes et structures
  - Un grand chapiteau : le W
  - Le Magic Mirror
  - Des scènes ouvertes ( tribune, tente...) sur différents espaces de la ville
- Un site mixte
  - Le 22 Est /22 Ouest ( salle + CTS)
- Des restaurants provisoires et des stands installés rampe Marceau, place Séraucourt....

### **III) Les moyens**

La commission de sécurité et d'accessibilité a procédé à l'étude des dossiers le jeudi 6 avril dernier en préfecture et fera comme tous les ans des visites régulières durant le festival, afin de vérifier le respect des normes d'accessibilité et de sécurité.

Les visites s'effectueront sur plusieurs jours, les sites étant visités au fur et à mesure de leur utilisation.

## Fiche n° 3 : Le dispositif de prévention et d'hébergement

### A/ - Les actions de prévention dans le domaine des addictions

**Service coordinateur** : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**Éléments de contexte :**

**Le Printemps de Bourges, a développé, avec les services de l'Etat, un dispositif de prévention qui fait partie de la politique d'accueil du festivalier. Ces actions rassemblent aujourd'hui un très large partenariat :** services de l'Etat en charge de la jeunesse (DDCSPP) ou de la sécurité routière (DDT), préfecture, Police nationale, ARS, collectivités locales, associations de prévention mais aussi mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

**L'objectif est de rentrer en dialogue avec les festivaliers (jeunes et adultes), de les responsabiliser dans le bon déroulement de la fête pour eux-mêmes et les autres.**

Les messages de prévention ont aujourd'hui beaucoup évolué et reposent à la fois sur **la limitation des comportements à risques, le respect de la loi, l'attention portée à chacun, la notion de responsabilité partagée.**

Il s'agit aussi aujourd'hui de prendre en compte l'évolution des comportements en milieu festif et d'aller au plus près des festivaliers. Ainsi, le dispositif présenté prend en compte les différentes phases du festival (journée et nuit) ainsi que son rayonnement sur la ville (salles de concerts, Place Séraucourt mais aussi Trouée verte et centre ville...).

**Les services de l'Etat assurent la coordination générale du dispositif qui rassemble plus de 80 personnes.**

### I) L'espace prévention « Le Campement » - milieu de place Séraucourt

**Ce grand espace, de 100m<sup>2</sup>, intitulé « Le Campement », porte sur 4 thématiques : les addictions, la sexualité, les risques auditifs et le bien être du festivalier.**

Il sera ouvert

- du mardi au jeudi : 15 h à 19 heures puis de 20 h à 23h
- du vendredi au samedi : 15 h à 19 heures puis de 20 h à 24h
- Dimanche : 15 h à 18 h

**Les festivaliers (jeunes adultes, familles) et les professionnels pourront sur place :**

- **échanger, dialoguer** avec des personnes formées et à l'écoute
- trouver de la documentation, une mise à disposition de **préservatifs**, d'**éthylotests**, de **réglettes** d'alcoolémie, de tabacologie et d'addictologie, des **bouchons d'oreille**
- **bénéficier d'animations** (des jeux, des concours, un groupe des Points Rencontre Jeunes de la ville de Bourges viendra se produire ponctuellement mercredi et vendredi.

**Structures présentes au sein de l'Espace Le Campement, coordonné par le CODES :**

- des associations de prévention ou de promotion de la santé (CODES, ANPAA, le Réseau VIH de Bourges, le CAET, le Mouvement pour le planning familial).
- des acteurs culturels (association Emmetro) qui interviennent sur le risque auditif.

- la CPAM et la ville de Bourges

## **II) Les équipes de prévention itinérantes (EPI)**

Ces équipes itinérantes, coordonnées par la **Ligue de l'Enseignement du Cher (FOL 18)** vont à la rencontre des jeunes, des adultes sur le Printemps de Bourges et en centre ville. Par binôme, ils abordent la gestion de la fête et évoquent **la prévention des addictions, la sexualité, l'attention portée à soi ou au groupe, les risques d'une alcoolisation excessive.**

- **de mardi à jeudi : de 20 h30 à 3 heures du matin** sur le festival et en centre ville.
- **de vendredi à dimanche matin : de 20 h30 à 5 heures du matin**
- **Equipe composée de 6 personnes (éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux professionnels, jeunes en Service Civique)** Un binôme de l'association ANPAA 18 interviendra en complémentarité.
- **Ecoute, dialogue, orientation. Pas de prise en charge médicale.**

## **III) L'action de réduction des risques**

**La réduction des risques est un travail d'écoute, de soutien, de mise à disposition de matériel stérile pour les personnes les plus en difficulté. Elle est reconnue par les services de l'Etat** comme un axe de travail prioritaire en milieu festif.

3 modes d'action :

1. **Binômes de réduction des risques – de 20 h à 5h du matin en itinérance** sur le festival et centre ville. Six personnes environ formées iront à la rencontre des jeunes et adultes pouvant être en difficulté sur le festival suite à des consommations excessives de substances psycho actives (alcool et autres produits). **Pas de prise en charge médicale.** Equipe composée de professionnels des associations spécialisées de la région (CAARUD). La coordination est assurée par l'association Addicto Centre
2. **Nouveauté 2013 à la Trouée verte : stand fixe de réduction des risques 24/24h**  
 Cette année une attention particulière sera portée à ce camping :
  - du mardi 14h au dimanche 22h : ouverture jour et nuit avec un espace de repos (chill-out), un espace information-prévention, écoute, dialogue et réduction des risques ;
  - avec 6 professionnels (coordination Addicto Centre et partenariat en fin de festival avec Médecins du Monde).
3. **Ouverture du local de réduction des risques (CAET à Bourges)** pour avoir une écoute, collecter le matériel usagé : 50 bvd de la Liberté le mardi et le vendredi de 16 h à 19h.  
 Tel : 06 40 60 18 69

## **IV) Le Camion podium « Unité de prévention des conduites à risque »**

Ce camion Podium, du Ministère de l'Intérieur, est un support pour mener des actions de prévention auprès des jeunes ou du grand public. Souvent sollicité pour des interventions en milieu scolaire, le camion Podium est installé, depuis plus de 5 ans, dans le cadre du Printemps de Bourges et aborde ainsi la **prévention en milieu festif** .

- **Rue Vieil Castel (Angle Rampe Marceau) de 14 h à 24 h du mardi au samedi.**
- Information, prévention des conduites à risques (jeunes et familles)
- exposition photo à l'intérieur, des espaces pour dialoguer avec des policiers formés à la prévention
- Personnels du Ministère de l'Intérieur en collaboration avec le commissariat de Bourges et des jeunes en Service civique.

## **B/ - Les actions d'hébergement**

**Service coordinateur** : la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

### **I) Hébergement sommaire**

*NB : Afin de garantir le fonctionnement équilibré de l'action, les services de l'Etat et les partenaires Presse locaux ne font pas d'action de communication sur ce sujet.*

L'hébergement sommaire est un gymnase destiné aux personnes en situation d'errance. Il offre aussi une présence éducative avec des éducateurs spécialisés expérimentés.

- **au Gymnase Jacques Cœur du mardi (22h) au dimanche (11h).**
- **Rue Abbé Moreux à Bourges, ouvert chaque jour de 22h à 11H le lendemain.**
- Action gérée par la **Ligue de l'Enseignement du Cher (FOL 18).**
- avec le soutien financier de la ville de Bourges et de la DDCSPP

### **II) Hébergement CEMEA en lycées**

**Cet hébergement est mis en place par un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, les CEMEA (centres d'entraînement aux méthodes d'enseignement actives).**

**L'idée est d'accueillir les jeunes, qui vont découvrir un festival, dans un cadre pédagogique et culturel en leur proposant : des rencontres avec des artistes, des ateliers d'écoute musicale, une action web radio, l'utilisation de studio de répétition...**

Publics concernés : **Individuels** : prioritairement les jeunes (à partir de 16 ans) et adultes venant au festival.

**Groupes** : l'accueil de groupes organisés est possible aux conditions suivantes : effectif compris entre 8 et 15 personnes, 1 encadrant pour 5 personnes.

Attention : places très majoritairement réservées à l'avance.

Action mise en place en utilisant les locaux des lycées

- **Lycée Jacques Cœur** : – 165 lits - 108 rue Jean Baffier - Accueil de séjours de vacances dans des locaux habilités
- **Lycée Pierre Emile Martin** – 202 lits : 1 avenue de Gionne /angle Rue Jean Baffier  
Accueil de festivaliers et de professionnels- mise en place d'une radio CEMEA
- **Etablissement Ste Marie** : 87 lits - 38 rue Jean Baffier - Accueil de séjours de vacances dans des locaux habilités, accueil de festivaliers et professionnels
- **Etablissement Ste Dominique** : 96 lits - 9 rue Emile Deschamps –  
Accueil d'une formation BAFA /BAFD

**Nouveauté cette année : une rencontre internationale de jeunes sera organisée, par les CEMEA, dans le cadre du printemps de Bourges.** Elle est soutenue par le Ministère de la Jeunesse à travers le Programme Européen de Jeunes en Action (PEJA).

#### **Résumé du projet**

*« Les Rencontres Internationales de jeunes autour de la musique et de la création artistique réunissent 25 jeunes, âgés de 18 à 25 ans, de cinq nationalités différentes, pour partager des pratiques autour de la musique et de la création artistique, en lien avec le festival du printemps de Bourges 2013. Le Printemps de Bourges est un festival de musique en France où les artistes les plus connus côtoient des jeunes talents musicaux. Ce festival sera un support de découverte de la musique et de réflexion sur la consommation culturelle. Les Ceméa revendiquent la nécessité d'une éducation artistique et culturelle pour chacun, qui ne vise pas à « mieux consommer » mais plutôt à donner les clefs de compréhension de l'environnement musical et artistique et des leviers pour être des acteurs plus conscients, dans la perspective d'une meilleure accessibilité aux biens et aux espaces culturels et artistiques. »*

*Elles sont organisées en partenariat avec des organisations d'Italie, de Grèce, de Pologne, d'Allemagne, œuvrant toutes dans le champ de l'éducation non-formelle.*



## C / - Les actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière

**Service coordinateur** : la Direction Départementale des Territoires

Cette année encore, la Sécurité routière est partenaire du Printemps de Bourges.

« SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » sera au cœur du dispositif pour sensibiliser les festivaliers à la nécessité d'organiser leur retour de fête, parce que l'alcool au volant reste aujourd'hui encore le 1er facteur de mortalité routière.

### LES ANIMATIONS

#### ➤ **Stand Sécurité Routière, place Séraucourt, 15h - 22h, et dimanche 14h – 19h**

**Des ateliers de sensibilisation aux risques liés à la fête seront proposés toute la semaine. Une dizaine de bénévoles se relayeront pour assurer ces animations.**

- ↪ Tests de réflexes avec lunettes simulant une alcoolémie de 0,8 g/l de sang ou 0,4 mg/l d'air expiré.
- ↪ 2 simulateurs d'alcoolémie destinés à faire prendre conscience des consommations d'alcool au cours d'une soirée, de consulter sa courbe d'alcoolémie, le pic et l'élimination de l'alcool.

**Organisation d'un jeu-concours avec possibilité de gagner des places de concert : participation à l'un des ateliers pour faire valider son bulletin et tirage au sort parmi les bonnes réponses**

**Promotion de l'auto-contrôle** : éthylotests électroniques, borne éthylotest seront à disposition des festivaliers.



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.

#### ➤ **Animations de rue, 17h30 – 19h30 puis 21h30 - 23h30**

**Un animateur relayera les messages de prévention dans la ville puis en soirée pour faire la promotion de l'auto-contrôle dans le cadre d'une animation « Sam dans la ville » et « soufflez vous saurez »**

- ↪ Informations sur la nécessité de prévoir son retour de fête
- ↪ Cette année encore, le message « SAM » sera rappelé en centre-ville, dans la zone festival ; les messages de modération des consommations et de responsabilisation de chacun seront relayés.
- ↪ Promotion de l'auto-contrôle

Une équipe sillonnera, en soirée, la zone festival et périphérique pour relayer les messages et proposer aux festivaliers de s'auto-contrôler.



#### ➤ **Auto-contrôle : opération « Printemps dans la ville »**

Dans le cadre de cette opération, la sécurité routière fournira une dotation en éthylotests aux établissements partenaires. Environ 4 000 éthylotests seront mis à disposition des festivaliers par les bars et restaurants. Une affichette informera les festivaliers.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## Fiche n° 4 : Les dispositifs de police et de contrôles pour la protection des festivaliers

### A – LES MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Ces mesures de police sont pour l'essentiel liées à l'organisation du « Printemps dans la ville », sorte de festival bis et gratuit, qui cette année impliquera 20 restaurants et 23 bars - dont 4 nouveaux - et 4 scènes sans bar.

#### I) Les mesures relatives à la vente et à la consommation d'alcool

La première mesure concerne **la vente à emporter de boissons alcoolisées des 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe**. En effet, par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2010, la vente à emporter des boissons alcoolisées des 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe est :

- interdite sur le territoire de la commune de Bourges, pour les débits de boissons permanents dont l'exploitant est titulaires d'une licence de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie, débits de boissons temporaires autorisés sur le fondement des articles L. 3334-1 ou L. 3334-2 du code de la santé publique, les restaurants dont l'exploitant est titulaire de l'une des licences visées à l'article L. 3331-2 du même code, les mercredi 24 et jeudi 25 avril 2013 de 2h00 à 9h00 du matin et les vendredi 26 et samedi 27 et dimanche 28 avril 2013 de 3h00 à 9h00 du matin.
- interdite à Bourges, Saint Doulchard et Saint Germain du Puy, pour les établissements de vente à emporter de boissons alcoolisées des 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe le mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et samedi 27 avril 2013, de 21h00 à 8h00 du matin et le vendredi 26 avril 2013 de 21h30 à 8h00 du matin.

La deuxième mesure, corollaire de la précédente, concerne **l'horaire de fermeture exceptionnelle des débits de boisson**, lequel sera repoussé à 3h00 du matin, les mardi 23 et mercredi 24/04, et à 4h00 du matin, les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27/04.

La troisième mesure concerne **le transport par tout récipient en verre de toute boisson**, lequel est interdit dans un périmètre délimité du centre-ville (voir carte jointe), ainsi que dans l'enceinte de la gare de Bourges et dans les transports en commun desservant la ville, le mardi 23, mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 avril 2013 de 21h00 à 8h00 du matin, le vendredi 26 avril 2013 de 21h30 à 8h00 du matin.

#### II) Les mesures d'accompagnement

En plus des mesures de prévention déjà prises pour l'ensemble du festival, les établissements participant au « Printemps dans la ville » sont signataires d'une **charte partenariale** avec la préfecture et la ville de Bourges, rappelant la réglementation relative à la vente excessive d'alcool et à l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. De même, ils afficheront leur attachement à ces principes par la pose d'affiches et d'autocollants quelques jours avant le printemps de Bourges.

## **B – LES CONTRÔLES POUR LA PROTECTION DES FESTIVALIERS**

**Service responsable ou coordinateur** : La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

### I) **Contrôles sur le site du Printemps de Bourges :**

- **Contrôles alimentaires** dans les stands de sandwiches, kebabs et boissons : ces contrôles ont pour objet la vérification de la conformité de ce qui est livré au consommateur, la bonne hygiène de fabrication et l'affichage des prix. Une équipe de 2 agents se charge de ces contrôles.
- **Contrôles non alimentaires** pour les stands de vêtements, chaussures, bijoux... Ces stands, très prisés par les jeunes, peuvent parfois commercialiser des produits dangereux (qualité de fabrication ou matériaux utilisés – exemple des bijoux à la composition insuffisamment pure ou de parfums dont la composition est parfois non précisée) ou dont les prix ne sont pas affichés. Une équipe de 2 agents se charge de ces contrôles. En plus, cette équipe est renforcée de 2 douaniers sur une demi-journée, pour les **contrôles des contrefaçons**. En 2012, ce sont plus de 700 paires de "Converses" et autres chaussures qui ont été saisies par les douanes.

### II) **Contrôles hors du site du Printemps de Bourges :**

- **Contrôles alimentaires** : dans les restaurants ayant pignon sur rue et sur des vendeurs à la sauvette.
- **Contrôles dans les hôtels** afin de vérifier que l'augmentation des tarifs (considérée comme normale pour cet événement) est à la fois affichée sur Internet et dans l'établissement. Ces contrôles ont pour objectif la protection du consommateur, qui ne doit pas être lésé et choisir son hôtel en toute connaissance.

Pour mémoire, en 2012, ce sont 22 contrôles alimentaires et 45 contrôles non alimentaires qui ont été effectués par les agents de la DDCSPP.

## **C – LES CONTRÔLES POUR LA PROTECTION du TERRITOIRE et DES CITOYENS (Lutte contre la fraude douanière)**

**Service responsable ou coordinateur** : La Brigade de Surveillance Intérieure de Bourges (DGDDI)

Les **contrôles** seront **ciblés** sur les **arrivages de produits prohibés ou fortement taxés** (stupéfiants, tabac, alcools, contrefaçons) de façon à prévenir les risques d'arrivage de ces produits sur le site ou aux abords immédiats du site par les différents vecteurs (routier, ferroviaire).

### **I) Contrôles hors du site du Printemps de Bourges**

Des contrôles seront opérés périodiquement en gare de Bourges et en embarqué dans les trains à l'arrivée ainsi qu'aux alentours de la gare avec des agents piétons assistés d'une équipe cynophile anti-stupéfiants (EMCS) ;

Tous les jours, des contrôles seront opérés sur les principaux axes autoroutiers et routiers menant à Bourges (A71, A20, RN20, D 940) et aux entrées de Bourges (rocade notamment), de jour comme de nuit. Les équipes seront composées d'agents piétons, un EMCS et de 3 agents motocyclistes.

### **II) Contrôles sur le site du Printemps de Bourges**

Ces contrôles seront opérés à plusieurs moments de la semaine sur les stands de vêtements, chaussures, bijoux, accessoires de mode... par des équipes de la BSI opérant en civil.

**Dans le cadre du CODAF du Cher**, des contrôles seront également opérés par la douane sur les stands proposant de l'alcool et du tabac à la vente. (cigarettes, tabac à chicha) : ils associeront une équipe de 4 agents, soit 2 agents du bureau de douane de Bourges (Contributions indirectes, viticulture) et 2 agents de la Brigade de Surveillance).

Un tableau récapitulatif détaillant les actions de la douane durant la semaine du printemps de Bourges est joint à la fiche.

# ANNEXES





# CARTE DES BARS « LE PRINTEMPS DANS LA VILLE »



## PLAN DE BOURGES

- 1** BARS
- A** RESTAURANTS
- CENTRE DU FESTIVAL
- ★ Sécurité routière
- Espace prévention
- F** Fnac



### LES BARS

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <b>1 AU BUREAU</b><br>6, rue des Beaux Arts<br>Tél. 02 48 65 04 39                          | <b>9 CAF ET ROUGE*</b><br>7, rue des Arènes<br>Tél. 02 36 24 11 85                       | <b>18 PUB BRIGHTON</b><br>1, place du 8 mai<br>Tél. 02 48 20 01 86                        |
| <b>2 AU NEZ DU VIN</b><br>38, rue des Arènes<br>Tél. 02 48 70 45 35                         | <b>10 LE CENTRAL BAR</b><br>6, rue du Docteur Témoin<br>Tél. 02 48 24 10 25              | <b>19 PUB MURRAYFIELD</b><br>11, rue Jean Girard<br>Place Gordaine<br>Tél. 02 48 70 52 10 |
| <b>3 BAR BRASSERIE LA CIVETTE</b><br>6, place Henri Mirpied<br>Tél. 02 48 24 95 37          | <b>11 LE CUJAS*</b><br>1, place Cujas<br>Tél. 02 48 24 52 67                             | <b>20 LE SANCERRE</b><br>26, rue Moyenne<br>Tél. 02 48 24 01 45                           |
| <b>4 BAR LE CHÂTEAU D'EAU</b><br>35, rue Séraucourt<br>Tél. 06 74 90 47 86                  | <b>12 HJK CAFÉ*</b><br>3, rue du Prinal<br>Tél. 02 48 68 30 71                           | <b>21 LES SENS*</b><br>4, place Henri Mirpied<br>Tél. 02 48 68 30 36                      |
| <b>5 BAR DU JARDIN DE L'HÔTEL DE VILLE</b><br>Jardin de l'Archevêché<br>Tél. 06 61 37 12 95 | <b>13 LES JACOBINS*</b><br>Espace Jacobins<br>1, rue J.-F. Deniau<br>Tél. 02 48 24 61 78 | <b>22 LA TABLE D'HARMONIE*</b><br>25, rue Henri Sellier<br>Tél. 02 48 24 14 43            |
| <b>6 BAR TABAC LE REINITAS*</b><br>30 bis, rue Fernault<br>Tél. 02 36 24 14 56              | <b>14 MADE IN CAFÉ*</b><br>3, place du Général Leclerc<br>Tél. 02 48 02 19 19            | <b>23 LES 3 P'TITS COCHONS*</b><br>27 bis, avenue Jean Jaurès<br>Tél. 02 48 65 64 96      |
| <b>7 LE BEAU BAR</b><br>10 bis, rue des Beaux Arts<br>Tél. 02 48 24 40 49                   | <b>15 O'BRIAN'S IRISH PUB*</b><br>9, rue Barbès<br>Tél. 02 48 25 98 36                   | <b>24 ZIC EN VILLE</b><br>Place Gordaine  |
| <b>8 LE BISTRO GOURMAND</b><br>5, place de la Barre<br>Tél. 02 48 70 63 37                  | <b>16 PIZZA PLAZZA</b><br>6, place Malus<br>Tél. 02 48 50 40 40                          | <b>25 LE SOUS-OFF* BAR ST. BONNET</b><br>4, bd de la République<br>Tél. 02 48 24 01 99    |
|   | <b>17 PUB BIRLAND*</b><br>4, avenue Jean Jaurès<br>Tél. 02 48 70 66 77                   | <b>26 YOUNG STYLE</b><br>33, rue Moyenne  |